

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 082-23 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé du suivi des transports en commun à la direction de la mobilité

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 082-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé du suivi des transports en commun à la direction de la mobilité**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de chargé du suivi des transports en commun à la direction de la mobilité est à pourvoir.

Ce poste est chargé de veiller à la bonne exécution des services de transports en commun et notamment le transport scolaire. Il intervient également en études sur des enjeux de mobilité.

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de chargé des suivi des transports en commun à la direction de la mobilité est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie B – cadre d'emplois des techniciens.

Missions confiées à l'agent :

Veiller à la bonne exécution des services de transport scolaire

- Faire le lien entre Grand Chambéry, les communes, le délégataire et les sous-traitants dans le cadre de la délégation de service public (DSP).
- Actualiser et garantir l'application de la réglementation et des procédures relatives à la sécurité et à la discipline dans les véhicules de transport scolaire.
- Veiller à la mise à jour des listes d'enfants inscrits aux différents services de transport scolaire.
- Assurer un suivi administratif et budgétaire du service.
- Programmer et garantir la sécurisation des arrêts de transport scolaire.

Piloter le contrôle de la qualité de service de la DSP

- Organiser et réaliser les contrôles de la qualité de service sur le réseau de transports urbains sur la base de critères définis contractuellement, analyser les résultats, proposer des évolutions.
- Suivre la bonne exécution du marché de contrôle de la qualité de service en client mystère.

Participer à la gestion du contrat de la DSP

- Contrôler la mise en œuvre des modifications d'offres et s'assurer de leur communication auprès des usagers.
- Apporter une expertise technique sur les propositions du délégataire (performance de la conception et de l'exploitation de l'offre, billettique...).
- Participer aux études et être force de proposition sur l'évolution du réseau et de la tarification de Synchro Bus, y compris le transport scolaire.
- Analyser les tableaux de bord mensuels et annuels du délégataire.
- Actualiser les tableaux de bord de suivi d'exploitation.

Gérer les cas particuliers de la tarification solidaire

- Etudier les demandes d'accès à la tarification solidaire.
- Organiser et animer les commissions d'accès à la tarification solidaire des usagers en situation particulière en lien avec le délégataire.

Participer aux activités de la direction de la mobilité

- Participer à l'élaboration et au suivi du budget annexe mobilité.
- Remplacer sa hiérarchie en cas d'absence sur certains dossiers.
- Participer et présenter des dossiers relevant de sa compétence à la commission mobilité.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Bac +2 avec des connaissances dans le domaine de la mobilité,
- connaissance de l'organisation et du fonctionnement des réseaux de transports en commun,
- connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'une collectivité territoriale,
- maîtrise de la conduite de projet,
- maîtrise des outils bureautiques : Word, Excel, Power Point,
- aptitude relationnelle, sens de la pédagogie, diplomatie, empathie,
- aptitude au travail en équipe, en autonomie et à rendre compte,
- bonne compréhension des enjeux stratégiques,
- capacité à proposer et à conceptualiser,
- sens des priorités, disponibilité, réactivité,
- bonne organisation, anticipation,
- esprit d'analyse et de synthèse, méthode, rigueur,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **082-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du chargé du suivi des transports en commun à la direction de la mobilité

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29478H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29478H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023